

 Commission scolaire English-Montréal English Montreal School Board	
POLITIQUE : COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME — MANDAT	CODE : DG-12
Origine : Direction générale Autorité : Résolution 89-10-25-7.2 Référence(s) :	

BUT

Il est reconnu qu'une planification sérieuse est essentielle au développement futur de la Commission. À cette fin, le comité de planification à long terme a été établi par la Commission en tant que sous-comité administratif* du comité des affaires pédagogiques et des services éducatifs. Ce comité est en fait un groupe d'exploration qui étudie, analyse et formule des recommandations au comité des affaires pédagogiques et des services éducatifs en tenant compte, entre autres, des facteurs socioculturels, démographiques, économiques et pédagogiques qui affectent le processus éducatif.

MANDAT

Le mandat du comité de planification à long terme est :

1. de poursuivre l'élaboration du plan triennal et de réviser ce plan annuellement;¹
2. d'examiner périodiquement (une fois par an au minimum) et de formuler des recommandations au sujet des procédures de consultation pour la mise en œuvre du plan triennal;
3. d'examiner et de formuler des recommandations relatives aux priorités d'investissement et de ventes de propriétés de la Commission, et ce, en tenant compte du plan triennal;
4. de présenter régulièrement des rapports au comité des affaires pédagogiques et des services éducatifs.

* Veuillez prendre note que, subséquentement à l'adoption de cette politique, le comité de planification à long terme ne présente plus de rapports au comité des affaires pédagogiques et des services éducatifs.

¹ À cette fin, les membres du comité de planification à long terme participeront à des sessions d'information avec les commissaires, relatives aux besoins des programmes éducatifs, des écoles, des communautés et des secteurs de planification.

 Commission scolaire English-Montréal English Montreal School Board	
PROCÉDURE : COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME — MANDAT	CODE : DG-12.P
Origine : Direction générale Référence(s) :	

BUT

Offrir une orientation au fonctionnement du comité de planification à long terme.

COMPOSITION

Le comité de planification à long terme, établi par la Commission, est composé de treize (13) membres :

* Administrateur principal en charge de la planification (président(e))	1
Directeur des Services de l'équipement	1
Directeur des Services pédagogiques	1
Directeurs/directrices régionaux/régionales	3
Directeur général	1
Directeur général adjoint	1
Directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle	1
* Conseiller(ère) en communications	1
* Coordonnateur/coordonnatrice des biens immobiliers	1
* Représentant(e) de l'ACEM	1

Le directeur du Service des ressources humaines et le directeur des Services financiers recevront l'ordre du jour et le procès-verbal et assisteront aux réunions sur invitation de la présidence. D'autres membres du personnel-ressource pourraient être consultés par le comité selon les besoins.

Le comité de planification à long terme a le pouvoir de convoquer des commissaires pour apport si des informations supplémentaires s'avèrent nécessaires.

* Veuillez prendre note que, subséquemment à l'adoption de cette politique, les postes marqués d'un astérisque ont été modifiés comme suit: Directeur du Service aux communautés (président); le/la conseiller(ère) en communications n'est plus membre du comité; le poste de coordonnateur/coordonnatrice des biens immobiliers a été aboli; l'ACEM a été remplacée par l'AMSA.

Réunions mensuelles

Des réunions mensuelles régulières devront être fixées pour le premier lundi de chaque mois avec réunions additionnelles, en cas de besoin.

Procédure de rapport

Le comité de planification à long terme formulera des recommandations, de temps en temps et, selon les besoins, au conseil des commissaires.